



At contrat extra, indemnisation, rupture contrat ?

Par **matildou**, le **20/08/2012** à **15:56**

Bonjour,rnrnJ'ai commencé à travailler en tant que serveuse le 2 juillet. On m'a dit que j'étais en extra et je n'ai donc signé que les feuilles indiquant les heures que j'ai effectuées. Le 6 juillet j'ai eu un accident du travail. Je devais à la base travailler jusqu'au 25 aout (précisé lors de l'entretien d'embauche et même après mais uniquement à l'oral). J'ai été arrêtée jusqu'au 15 aout. Cependant, en appelant pour connaître mes horaires pour le 16, on m'a dit qu'ils n'avaient plus besoin de moi, et donc que je n'avais plus de travail chez eux. Ont-ils le droit de faire ça ? Ensuite, l'employeur n'a jamais envoyé le papier à la sécu (papier d'indemnités journalières ?) pour qu'ils puissent me rémunérer. Que puis-je faire par rapport à ça ? Et enfin, le jour de mon accident, j'ai travaillé jusqu'à 22h, mais je devais finir à minuit. J'ai appris sur internet que l'employeur me devait la journée entière. Sur la feuille indiquant les heures que j'ai fait il n'y a écrit que jusqu'à 22H, l'employeur me disant qu'il ne pouvait pas mettre minuit, vu que j'ai ensuite été à l'hôpital et que je n'étais pas présente sur mon lieu de travail. Il ne m'a donc pas payé ces deux heures, que, si j'ai bien compris il me doit. Que puis-je faire pour ça ? rnDésolée de toutes ces questions, mais je suis totalement perdue, je ne connais pas mes droits et encore moins ceux de mon employeur. rnMerci d'avance pour vos réponses